

LES ESSENTIELS de MSology – Conseils

CANNABIS ET SCLÉROSE EN PLAQUES

Prendre du cannabis

Prendre du cannabis peut aider à soulager les symptômes de la SP. Le cannabis n'est pas un traitement modificateur de l'évolution de la maladie (MMÉSP), il n'aura donc aucune incidence sur les poussées ou sur l'évolution de la maladie. **Par conséquent, il ne devrait pas être utilisé en remplacement des médicaments pour traiter la SP que votre médecin vous a prescrits.** Si vous décidez d'essayer le cannabis, n'arrêtez pas de prendre votre MMÉSP.

Bienfaits potentiels

- Peut soulager la rigidité musculaire (spasticité)
- Peut soulager les douleurs neuropathiques
- Peut soulager la douleur chronique
- Peut favoriser le sommeil
- Peut améliorer l'humeur

Effets dommageables potentiels

- Peut aggraver certains symptômes de la SP comme les troubles de l'équilibre et la faiblesse musculaire
- Peut altérer la fonction cognitive (réflexion/planification, mémoire, apprentissage et capacité à se concentrer)
- Peut entraîner des symptômes psychiatriques comme de l'anxiété, de la dépression, des pensées incohérentes et de la paranoïa, ou aggraver de tels symptômes
- Présente autant de risques que le tabac si on le fume
- Peut entraîner un risque de dépendance (5 % environ)

N'UTILISEZ PAS DE CANNABIS si :

- Vous êtes enceinte ou si vous allaitez
- Vous avez des antécédents de maladie mentale
- Vous avez des antécédents d'abus d'alcool ou d'autres drogues

Conseils pratiques

- Commencez par prendre une petite quantité de cannabis
- Choisissez un produit avec une faible teneur en THC et une quantité égale ou plus importante de CBD
- Ne consommez pas de cannabis avec de l'alcool
- Évitez toute utilisation fréquente ou intensive
- Évitez de conduire ou de travailler pendant les effets du cannabis
- Tenez le cannabis hors de la portée des enfants
- Informez votre médecin et votre infirmière spécialisée en SP de votre consommation de cannabis

Consultez le site Web de Santé Canada pour de plus amples renseignements sur l'utilisation du cannabis à des fins médicales :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/usage-cannabis-fins-medicales.html>

Pour obtenir une liste de fournisseurs autorisés par province ou territoire, consultez le site :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/lois-reglementation/provinces-territoires.html>